



| Délibération n° 22     | Conseil Municipal du Jeudi 26 Juillet 2018 |  |
|------------------------|--|--|
| Direction des Finances | Domaine de compétence :                    |  |
|                        | 7.1 - Finances - Décisions Budgétaires     |  |

Le Jeudi 26 Juillet deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 18/07/2018

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 11

Membre(s) excusé(s): 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Arrivée de Mme BEAURAIN à 18 h 40

Affiché le 27/07/2018

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Maryse MAILLART, Adjoints, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Philippe FAIT, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Richard KASPRZAK à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Christian RAMET, Madame Martine GHEZAL à Madame Angélique COUSIN, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER à Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE;

Absent (s) excusé (s): 0

Absent (s) non excusé(s): 0

Votants: 33 (Arrivée de Madame Christelle BEAURAIN à 18 h 40).

Secrétaire de séance : Madame Kathy HANQUEZ

Objet : Décision Modificative N°1 - Budget Annexe Office Municipal du Tourisme

Rapporteur: Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération : Décision modificative n°1 – Budget annexe Office Municipal du tourisme

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°26 du 11 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 du budget annexe « Office du Tourisme »

Vu la nécessité de procéder à l'augmentation des crédits affectés aux écritures

d'amortissement en vue de se mettre en conformité avec les comptes de la trésorerie,

**Vu** la nécessité de procéder à l'augmentation des crédits affectés au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » afin de régulariser le compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs »

**Vu** la présentation de demandes d'admission en non valeur n°3226230511 jointes en annexe, déposées par Madame le trésorier de la Commune d'Etaples-sur-Mer pour un montant total de 1 505,50 €, répartie sur 10 titres de recettes émis entre 2011 et 2017, sur le budget annexe « Office Municipal du Tourisme »,

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier de la Ville d'Etaples-sur-Mer dans les délais réglementaires,

**Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

**Considérant** qu'il convient d'abonder le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » afin de procéder aux écritures relatives à ces créances,

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2018 comme suit :

| Chapitre                             | Article | Libellé  | Montant     |  |
|--------------------------------------|---------|--|-------------|--|
|                                      |         |  | 3           |  |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES |         |  |             |  |
| 65                                   | 6541    | Créances admises en non-valeur                   | 1 505,50 €  |  |
| 67                                   | 673     | Titres annulés sur exercices antérieurs          | 1 820,10 €  |  |
| 60                                   | 60628   | Autres fournitures non stockées                  | -3 325,60 € |  |
| 023                                  | 023     | Virement à la section d'investissement           | -833,00 €   |  |
| 042                                  | 6811    | Dotations aux amortissements des immobilisations | 833,00 €    |  |
|                                      | 0,00 €  |  |             |  |
| SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES  |         |  |             |  |
| 021                                  | 021     | Virement de la section de fonctionnement         | -833,00 €   |  |
| 040                                  | 28182   | Article 28182                                    | 833,00 €    |  |
| TOTAL:                               |         |  | 0,00 €      |  |

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 27 Juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication:

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire

- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180726-del22-26072018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018